



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 060-200066975-20231013-52CC051023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 05 octobre 2023

### Convocation

Date : le 29 septembre 2023

Affichée et publiée le :  
29 septembre 2023

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

52-CC051023

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 31
- Pouvoirs : 7
- Votants : 38
- Absents : 6

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en  
ligne, le 1 OCT. 2023

Délibération mise en  
ligne sur le site  
internet de la CCSSO,

le 18 OCT. 2023

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la mairie de Chamant, salle du conseil municipal, au 1 rue de l'Aunette à Chamant (60300), sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 29 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance :** Monsieur Guillaume MARÉCHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent NOCTON

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LESAGE William
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame MARTIN Émilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur REMI Geoffrey
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LAPIE Dominique	
Monsieur LEFFEVE Sylvain	

### Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique  
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame REYNAL Sophie à Monsieur REMI Geoffrey  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Madame SIBILLE Elisabeth à ROBERT Marie-Christine

### Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Étaient absents Monsieur BOULANGER Damien ; Madame LOZANO Michèle ; Monsieur BOUFFLET Pierre ; Monsieur SICARD Bruno ; Madame GORSE CAILLOU Isabelle ; Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre

Paraphes

--	--

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

[www.ccsso.fr](http://www.ccsso.fr)

(Procès-verbal annexé)

**Le Président de séance vérifie les conditions de quorum** : 31 présents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question :

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que :**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Communautaire ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président relatif au procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 juin 2023**, par un vote au scrutin ordinaire, par 38 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** le procès-verbal de la séance en date 15 juin 2023 sans modification, joint à la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*

Fait à Senlis, le **13 OCT. 2023**

**Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

**Laurent NOCTON**

A blue ink signature of Laurent Nocton, consisting of a stylized 'L' followed by several loops and a horizontal stroke.

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*